REGLEMENT 6 HEURES DE BOWLING

15 mars 2020 de 10h à 16h ouvert à tous Présence obligatoire des joueurs à 9h30

Les équipes sont composées de 4 joueurs et/ou joueuses L'engagement est fixé à 50€ par joueur,soit un montant total de 200€ par équipe

Les inscriptions se font à l'aide du coupon ci joint remis aux membres du bureau du BC Le Mans, obligatoirement accompagné du règlement(chèque libellé à l'ordre du BC Le Mans) à partir <u>du</u> 04 fevrier 2020

Les inscriptions seront closes le 10 mars 2020

Les 26 premières équipes ayant réglé leur engagement et rempli le coupon seront inscrites

Le tournoi se jouera sans handicap

Obligation d'un nom d'équipe, les organisateurs se réservant le droit de le refuser

Les pistes seront tirées au sort par les organisateurs. Chaque équipe jouera pendant 6 heures sur une seule et même piste.

L'ordre des joueurs ne doit pas changer pendant le tournoi

Une seule boule par joueur est autorisée. Seule la boule du joueur en lice devra être sur l'aire de jeux

Si une quille tombe,il n'y aura pas de recyclage de quilles. En cas de panne grave,un prorata de quilles sera ajouté par rapport au temps d'arrêt

Un repas sera servi aux joueurs. Il est interdit de modifier l'ordre des joueurs pendant le repas. Il est également interdit de manger et de boire aux abords des pistes

Toute infraction à ce règlement sera sanctionné par le Comité d'Organisation en fonction de la gravité de la faute

A 16h précise, les scores seront arrêtés. Plus aucune boule ne comptera

Sera pris en compte le total des quilles abattues tout au long des 6 heures

Coupes et lots divers seront attribués

Personnes à contacter pour les inscriptions

Guy Coulon: 02 43 46 36 99 ou guycoulon@yahoo.fr

Marie Jo Houie: 02 43 21 26 84

Vous pouvez également déposer votre inscription dans la boîte aux lettres du BC Le Mans située au bowling du Mans

NOM DE L'EQUIPE	
JOUEUR N°1	
JOUEUR N°2	
JOUEUR N°3	
JOUEUR N°4	